



EM

PC.DEL/649/10
28 June 2010

Original: FRENCH

**Déclaration de L'Ambassadeur Omar ZNIBER
Conférence de Haut niveau de l'OSCE sur la Tolérance et la Non discrimination
Astana du 29 au 30 Juin 2009**

Excellences,
Mesdames et Messieurs

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à la République du Kazakhstan et à la présidence Kazakh de l'OSCE pour son initiative d'organiser et d'accueillir cette importante conférence en tant qu'événement de l'OSCE, et maintenir ainsi cette importante question de la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination en tant que priorité dans l'agenda de l'OSCE.

En effet l'approche multidimensionnelle du concept de sécurité trouve également toute sa justification avec la montée inquiétante des tensions dues aux conséquences de la globalisation en lien avec les pressions démographiques, les flux migratoires et la circulation instantanée de l'information.

Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer la Condamnation par notre pays de toutes les formes d'intolérance et de discrimination et souhaite attirer l'attention sur les tensions réelles ou latentes résultant de la montée des manifestations d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la croyance et à l'encontre des migrants dans l'espace de l'OSCE.

Je souhaite exprimer la préoccupation grandissante du Royaume du Maroc concernant les replis communautaires et le développement de l'islamophobie à travers le monde. Le récent rapport de Commission européenne contre le racisme (ECRI) souligne que « les manifestations de l'islamophobie au sein des sociétés européennes ont pris la forme de préjugés tenaces, d'inégalités de traitement et, parfois, de phénomènes violents ». Dans ses divers rapports, l'ECRI a également « regretté l'inexactitude de l'image donnée de l'islam et dont les stéréotypes hostiles font paraître cette religion comme une menace ».

A ce propos, tout en mettant l'accent sur la nécessité de rejeter et combattre les idéologies extrémistes qui menacent sévèrement la paix et la compréhension entre les nations et les peuples, il est tout aussi impératif, de condamner avec force les amalgames entre une quelconque religion et le «terrorisme», véhiculés par les médias mais aussi dans certains discours publics. Cette utilisation abusive est absurde et regrettable, alors que toutes les religions partagent un message de fraternité et de compréhension.

L'esprit de tolérance et de dialogue qui ont toujours animé le Maroc et ses Souverains, sa politique d'ouverture, de juste milieu et de tolérance, son attachement à la légalité internationale, au respect du voisinage, aux droits des minorités et au règlement pacifique des différends, ont prédisposé le Royaume du Maroc à jouer un rôle pionnier en matière de dialogue entre les cultures et les religions.

Un hommage à été rendu en début de l'année en cours à Varsovie par une pléiade d'intellectuels polonais à feu SM Hassan II et au Pape Jean Paul II en considération de leur rôle avant-gardiste en tant que fondateurs du dialogue entre les civilisations et les cultures et ce lors d'un colloque, organisé conjointement par l'Université catholique "Cardinal Wyszyński" de Varsovie et l'Institut "Jean Paul II" sous le thème "La visite du Pape Jean Paul II au Maroc".

De même Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message l'année dernière aux participants à la Conférence de lancement par l'UNESCO du projet Aladin pour un dialogue interculturel fondé sur la vérité historique, la connaissance et le respect mutuel dans lequel il souligne je le cite « **Ma lecture de l'holocauste et celle de Mon Peuple ne sont pas celles de l'amnésie. Notre lecture est celle d'une blessure mémorielle que nous savons inscrite dans l'un des chapitres les plus douloureux, dans le Panthéon du Patrimoine Universel. D'autres que Moi sauront à juste titre vous dire à cet égard que s'agissant du Royaume du Maroc, ce propos n'est pas nouveau et il ne sera jamais un propos de circonstance. Si j'en esquisse aujourd'hui le rappel, c'est justement pour qu'Aladin, votre Groupe de Réflexion, se fixe l'objectif prioritaire de dire enfin au reste du Monde, ce qu'a été la résistance au nazisme des Pays qui, comme le Mien, à partir de l'espace arabo-musulman, ont su dire non à la barbarie nazie et aux lois scélérates du gouvernement de Vichy** ».

Je voudrais à cet égard souligner l'enracinement du judaïsme marocain, la coexistence pacifique de diverses cultures et confessions religieuses au Maroc dans le respect mutuel. A cet égard, je souhaite rappeler la visite effectuée au Maroc du 2 au 5 novembre 2007 du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme le Professeur Gert WEISSKIRCHEN, et saisit cette occasion pour rendre hommage aux représentants personnels (actuels et précédents) du président en exercice pour la lutte contre la discrimination et l'intolérance à l'encontre respectivement des chrétiens, des musulmans et des juifs et la nécessité de les doter des moyens nécessaires à la hauteur des défis à relever.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS FONDEES SUR L'APPARTENANCE RELIGIEUSE ET RECOMMANDATIONS

I) Recommandations Générales

- Ma délégation saisit cette occasion pour souligner l'importance cruciale d'un règlement juste et définitif du conflit israélo-palestinien, qui continue d'attiser les sentiments d'injustice et de frustration, et donc d'amplifier les formes d'intolérance à travers le monde..

-Nécessité de la mise en place de partenariat entre les Etats, la Société civile et les médias pour la promotion des valeurs de tolérance, de dialogue et de respect mutuel (Partenariat Public Privé pour la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination).

-Urgence de faire en sorte que la diversité culturelle soit un pilier des programmes scolaires, en vue de mettre fin aux idées préconçues et aux peurs réciproques.

- Entreprendre des actions en profondeur structurelles en réfléchissant par exemple à la façon dont l'histoire est enseignée à l'école, la mise en valeur de la contribution des migrants et notamment ceux provenant de communautés religieuses cible de discrimination dans les sociétés d'accueil.

-Recueillir et diffuser systématiquement dans tout l'espace de l'OSCE des informations sur les meilleures pratiques visant à prévenir et faire face à l'antisémitisme, l'islamophobie et la discrimination à l'égard des chrétiens et les membres des autres religions.

II) Lutte contre les Discrimination à l'égard des musulmans et Recommandations:

En rappelant la réticence voir l'opposition manifestée par certaines délégations à l'égard de la proposition de l'Espagne en 2007 d'organiser une conférence sous l'égide de l'OSCE sur la lutte contre la discrimination à l'égard des musulmans et le fait que l'Espagne était acculée à l'organiser en tant qu'événement de la présidence et en saluant l'adoption par les 56 pays membres de l'organisation à Berlin d'une déclaration sur la lutte contre l'antisémitisme, qui est pour le Maroc une priorité, ma délégation souligne que la question de la lutte contre la discrimination à l'égard des musulmans doit être appréhendée au sein de l'OSCE sans hésitation et avec la volonté politique requise comme l'OSCE a su initier et institutionnaliser des mécanismes visant à lutter contre les manifestations de discrimination motivées par l'antisémitisme.

Le secrétaire général de l'ONU Monsieur Ban Ki-moon a qualifié "l'islamophobie" de forme de racisme, à l'instar de l'antisémitisme, à l'ouverture à Genève la Conférence sur le racisme dite de "Durban II.

Lors de la deuxième édition de la conférence de l'OSCE sur la lutte contre l'antisémitisme tenue à Berlin en 2004, un responsable gouvernemental européen avait lancé l'appel suivant je le cite « Mettons en place en Europe un système de veille qui repère les discours antisémites et racistes dans les **medias** veillons tous ensemble à ce qu'Internet soit aussi un instrument de promotion de la tolérance ». Je crois que cet appel et on ne peut plus actuel concernant la lutte contre les discriminations fondées sur la religion y compris le phénomène inquiétant de la montée de l'islamophobie dans la zone OSCE.

Recommandations

-Partant de sa conviction profonde que la question de la lutte contre les manifestations de discrimination, de xénophobie et d'intolérance est indivisible, et qu'elles doivent par conséquent être combattues avec une égale détermination, et de la recrudescence de l'islamophobie dans l'espace de l'OSCE, ma délégation réitère sa **proposition qu'une** déclaration et/ou une décision sur la lutte contre la discrimination à l'encontre des musulmans puisse être adoptée par l'OSCE comme cela a été le cas à Berlin où les 56 pays membres de l'OSCE ont adopté la déclaration de Berlin pour la lutte contre l'antisémitisme.

- La proposition de Monsieur OMUR ORHUN, conseiller et envoyé spécial du Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique (et Représentant de la Présidence en exercice de l'OSCE de 2006 à 2008 pour la lutte contre la discrimination à l'encontre des musulmans) d'une approche normative pour une définition de l'islamophobie », mérite un suivi et un examen par l'OSCE, sachant qu'elle a été présentée lors des travaux de la table ronde sur le thème "combattre l'islamophobie: capitaliser sur les possibilités non utilisées pour le respect mutuel et l'inclusion", qui s'est tenue le 27 mai 2010 à Rio de Janeiro, dans le cadre du Troisième Forum mondial de l'Alliance des Civilisations (AOC) et qu'elle a trouvé l'assentiment général.

-Importance de consolider la coopération avec l'Organisation de la Conférence Islamique

- Importance de renforcer davantage la coopération entre l'OSCE et l'alliance des civilisations et d'institutionnaliser cette coopération (A cet égard ma délégation se félicite du fait que cette importante initiative onusienne compte désormais un nouveau membre avec l'adhésion des USA au « Groupe des amis» qui regroupe plus d'une centaine de pays.

- Toute stratégie de l'OSCE sur la cyber-sécurité doit prendre en considération le respect des normes et principes de l'OSCE dans le domaine de la tolérance et la non discrimination et donc prendre en considération l'importance de la lutte contre l'incitation aux crimes de haines via l'internet et la lutte contre l'intolérance et la discrimination y compris la lutte contre l'islamophobie résultant de l'amalgame, préjugés et stéréotypes à l'égard des musulmans et de l'islam.

-Importance d'assurer le suivi des recommandations des trois représentants dans le cadre des structures décisionnelles de l'OSCE et créer une synergie entre ces différents acteurs (BIDDH, l'Unité des Affaires stratégiques de Police de l'OSCE SMPU, le Bureau du représentant spécial pour les médias et avec les trois représentants) et les ONGs, qui chacun dans son domaine déploient des efforts louables en matière de sensibilisation, de prévention et de lutte contre l'intolérance et la discrimination.

- Coopérer avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et la Commission d'Helsinki pour la Sécurité et la Coopération pour déterminer les moyens appropriés permettant d'examiner périodiquement la question de l'islamophobie.

-Importance de consolider la coopération de l'OSCE avec l'Agence Européenne des Droits fondamentaux qui mène un travail remarquable notamment en matière d'analyse de l'impact possible de la crise économique sur les droits fondamentaux, plus particulièrement en ce qui concerne le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, l'islamophobie et l'intolérance qui y est associée.

III) Question de la collecte des données et statistiques sur les discriminations les manifestations d'intolérance et Recommandations:

La délégation du Maroc réitère l'importance de la mise en œuvre de la disposition relative à « la collecte et la mise à la disposition du public de données et de statistiques sur les crimes de haine et les violentes manifestations d'intolérance » de la décision ministérielle 9 /09 adoptée à Athènes le 2 décembre 2010 et fournir au BIDDH les ressources appropriées

pour accomplir les tâches convenues dans le cadre de la Décision du Conseil ministérielle susmentionnée.

Les trois représentants ont à plusieurs occasions mis l'accent sur le manque de données statistiques sur la question de la discrimination fondée sur la religion. Le Maroc avait proposé dans son papier de réflexion « efficacité et efficacité du partenariat méditerranéen » dans le cadre du processus de Corfou « l'établissement d'un Centre de données sur les manifestations d'intolérance et de discrimination et des poursuites judiciaires y relatives ».

IV La lutte contre l'antisémitisme

-La délégation marocaine salue les efforts déployés par l'OSCE en matière de lutte contre l'antisémitisme. Cette conforte les valeurs ancestrales et constants du Royaume du Maroc. Nul besoin de rappeler la démarche exemplaire et historique de feu S.M. le Roi Mohammed V dans sa résistance au nazisme et aux lois scélérates de Vichy, et la permanence et la cohérence de la politique du Maroc sur la même voie.

- Le Maroc a été le premier pays arabe à signer avec le musée américain du mémorial de l'holocauste un accord portant sur la coopération dans le domaine des archives et l'ouverture des dossiers classés relatifs à la persécution et aux actes d'antisémitisme de l'époque.

Dans son message aux participants à la Conférence de lancement du projet Aladin de l'UNESCO pour un dialogue interculturel fondé sur la vérité historique, la connaissance et le respect mutuel, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a également affirmé et je le cite : **« La Communauté des Nations s'est trop longtemps accommodée d'une lecture sélective de l'histoire de cette période sombre et régressive. Une lecture par défaut qui a permis à tous les fantasmes de s'épanouir. Dans quels manuels d'histoire et d'éducation civique apprend-on aujourd'hui en Occident que le Maroc dès les années 30 avait ouvert ses portes aux Communautés Juives Européennes qui avaient vu, à temps, le danger pointer à l'horizon ? Dans quels instituts ou carrefours intellectuels en Europe ou aux Etats-Unis discute-t-on de l'attitude exemplaire et historique de feu mon Grand-père, Sa Majesté le Roi Mohammed V, que Dieu le garde en Sa Sainte Miséricorde. Lui qui, malgré un pouvoir bridé par les réalités implacables du protectorat français, avait su s'opposer à l'application des lois racistes de Vichy à Mes compatriotes de confession juive. Chacun comprendra ici qu'en vous appelant à une lecture exhaustive et fidèle de l'histoire de cette période, je ne rends pas seulement justice aux faits ».**